

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**


M
G
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 1^{er} octobre 2025, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir (<i>arrivée 19 h 19</i>)	
Mme Marie-Soleil Poulin	M. Simon Normandin
M. Jean-Claude Daoust	M. Mario St-Pierre

Et madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron.

Monsieur le maire Steve Lanciaux informe les personnes présentes que la rencontre est enregistrée.

2025-10-01-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2025-10-01-02 MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2025-10-01-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 8 septembre 2025
7. Dépôt et Approbation des comptes
8. Rapport du maire
9. Rapport de la direction générale
10. Résolutions
 - 10.1 Congrès ADMQ 2026
 - 10.2 Offre de service d'archivage 2026
 - 10.3 Demande de dérogation mineure 1313, route 141
 - 10.4 Demande de dérogation mineure 31, 4e rang
 - 10.5 Travaux chemin Saint-Denis – Autorisation de paiement du décompte numéro 2 et réception provisoire des travaux
 - 10.6 Adoption offre de services vérification compteur d'eau et sonde de niveau
 - 10.7 Cession de ponceaux
 - 10.8 Désaffecter un bien de l'utilité publique en vue d'une aliénation
 - 10.9 Aliénation d'un souffleur à neige
 - 10.10 Demande de commandite – Banc (aire de repos) pour les marcheurs
 - 10.11 Adoption budget Régie Incendie
11. Régie Incendie
12. RIGDSC et Hygiène du Milieu
13. Forêt Hereford
14. Loisirs
15. Famille
16. Culture
17. Lacs et cours d'eau
18. Divers

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**


M
G
no de résolution
ou annotation

19. Période de questions
20. Autres sujets
21. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2025-10-01-04 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2025-10-01-05 SUIVI DES DEMANDES

Monsieur Frédéric Labelle demande que sa lettre du 25 septembre 2025 soit lue publiquement lors de la présente séance.

Toutes les autres demandes reçues ont été répondues ou le seront dans la semaine.

2025-10-01-06 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session ordinaire du 8 septembre 2025 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2025-10-01-07 DÉPÔT ET APPROBATION DES COMPTES

Puisque la période électorale oblige la tenue de la session du conseil plus tôt au mois d'octobre, la greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2025 (245 708,65 \$). **La liste des rémunérations et prélèvements versés en septembre 2025 et les états financiers mensuels de septembre 2025 seront présentés à la prochaine session du conseil.** Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois d'août 2025.

IL EST PROPOSÉ, par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE ACTE** du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
- **D'ADOPTER et D'AUTORISER** le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.


Jeanne BERGERON
Directrice Générale et greffière-trésorière

Adoptée.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde


M
G
no de résolution
ou annotation

2025-10-01-08 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire Steve Lanciaux mentionne qu'il fera son rapport dans les différents comités.

2025-10-01-09 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron dépose le rapport de correspondance, les états financiers **disponibles** pour le mois de septembre 2025, le rapport du mois d'août 2025 concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que le rapport des permis émis en septembre 2025, soit seize (16) permis.

Elle dépose également les états comparatifs au 31 août 2025, tel que prévoit l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

2025-10-01-10 RÉSOLUTIONS

2025-10-01-10.1 CONGRÈS ADMQ 2026

ATTENDU QUE le congrès annuel de l'ADMQ se tiendra à Québec du 17 au 19 juin 2026;

ATTENDU l'importance qu'une personne de l'organisation assiste à ce congrès, afin d'aller chercher le maximum d'information;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron soit autorisée à s'inscrire à ce congrès.
- **QUE** tous les frais de participation à ce congrès soient assumés par la municipalité selon les règlements en vigueur.

Adoptée.

2025-10-01-10.2 OFFRE DE SERVICES D'ARCHIVAGE 2026

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission de Michel Hamel, archiviste pour le forfait hebdomadaire (4 jours) au montant de 1 441,38 \$, plus les taxes applicables, pour l'archivage 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de monsieur Michel Hamel, archiviste pour le forfait hebdomadaire au coût de 1 441,38 \$, plus les taxes applicables pour l'archivage 2026.

Adoptée.

2025-10-01-10.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1313, ROUTE 141

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-09-02-2025

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure concerne une opération de lotissement visant à permettre une largeur (mesurée sur la ligne avant) de 9,93 mètres, alors que le règlement de lotissement, article 5.2.2 exige une largeur minimale de 50 mètres dans la zone VL-2;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**


M
G
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE cette demande avait déjà été présentée au CCU, mais qu'une erreur dans l'indication de la largeur avait été relevée, nécessitant de représenter le dossier;

ATTENDU QUE le terrain bénéficie d'un accès direct à une voie publique et respecte les autres normes de lotissement, notamment en matière de superficie;

ATTENDU QUE malgré la largeur réduite sur la rue, le terrain possède une largeur excédant 100 mètres, ce qui permet l'implantation d'une construction conforme aux autres dispositions réglementaires;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne porte pas atteinte aux droits des propriétaires voisins ni ne compromet la qualité de l'aménagement du secteur;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande ne contrevient pas aux objectifs généraux du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande d'autorisation afin de permettre une dérogation à la largeur minimale (mesurée sur la ligne avant) exigée au règlement de lotissement pour une largeur de 9,93 mètres.

ATTENDU QU' un avis public de demande de dérogation mineure no 001-09-02-2025 a été publié le 26 août 2025.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil accepte la dérogation mineure telle que proposée par le comité consultatif soit d'accepter la demande d'autorisation afin de permettre une dérogation à la largeur minimale (mesurée sur la ligne avant) exigée au règlement de lotissement pour une largeur de 9,93 mètres.

Adoptée.

2025-10-01-10.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 31, 4^e RANG

RÉSOLUTION NUMÉRO 002-09-02-2025

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un garage résidentiel en cours avant (côté route 141), alors que l'article 6.2.2 stipule qu'un bâtiment accessoire ne doit pas être situé entre le bâtiment principal et l'emprise de rue;

ATTENDU QUE la localisation de la maison fait en sorte que la majorité du terrain se situe en cours avant et que la présence du puits rend difficile l'implantation du garage en cours arrière;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne porte pas atteinte aux droits des propriétaires voisins ni ne compromet la qualité de l'aménagement du secteur;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande ne contrevient pas aux objectifs généraux du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande d'autorisation afin de permettre l'implantation d'un garage résidentiel en cours avant (côté route 141).

ATTENDU QU' un avis public de demande de dérogation mineure no 002-09-02-2025 a été publié le 26 août 2025.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M
G
no de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande d'autorisation afin de permettre l'implantation d'un garage résidentiel en cours avant (côté route 141).

Adoptée.

**2025-10-01-10.5 TRAVAUX CHEMIN SAINT-DENIS – AUTORISATION DE PAIEMENT DU
DÉCOMPTE NUMÉRO 2 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro SHE-24009456-AO (SHEM) concernant les travaux de voirie et de pavage du chemin Saint-Denis;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-04-14-10.15, par laquelle le contrat relatif audit appel d'offres a été octroyé à Couillard Construction Ltée;

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 2 présenté par Couillard Construction Ltée;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels au dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **De** confirmer la réception provisoire des travaux en date du 2 septembre 2025.
- D'autoriser le paiement du décompte numéro 2, d'un montant total de 18 833,75 \$ (incluant les taxes), à l'entrepreneur Couillard Construction Ltée, concernant les travaux de voirie et de pavage du chemin Saint-Denis, incluant la libération de la moitié de la retenue contractuelle de 10 %, soit un montant de 17 044,23 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la recommandation de paiement numéro 2 émise par EXP datée du 8 septembre 2025, conditionnellement à la déclaration statutaire de ce dernier prouvant que ses sous-traitants et ses fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis. De retenir l'autre moitié de la retenue contractuelle de 10 %, soit un montant de 16 977,88 \$, laquelle constitue la retenue de garantie au sens du contrat, qui ne sera remise à l'entrepreneur que dans les trente (30) jours suivant la réception sans réserve des travaux, le tout en conformité avec les termes et modalités des documents d'appel d'offres.

Adoptée.

**2025-10-01-10.6 ADOPTION OFFRE DE SERVICES VÉRIFICATION COMPTEUR D'EAU ET
SONDE DE NIVEAU**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la vérification annuelle de l'exactitude de mesure d'un débitmètre de distribution selon la demande du MAMH, par méthode ultrasonique.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de SéCal Instruments inc. en date du 18 août 2025 pour la vérification annuelle d'un débitmètre régit par le MAMH par méthode ultrasonique, l'étalonnage d'une sonde de niveau Hydrostatique et la vérification d'un débitmètre régi par le ROMEAU par méthode ultrasonique, au montant de 2 654,63 \$ plus taxes et transport applicable;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**


M
G
no de résolution
ou annotation

- **D'APPROUVER** l'offre de services présentée par SéCal Instruments inc. en date du 18 août 2025 pour la vérification annuelle d'un débitmètre régit par le MAMH par méthode ultrasonique, l'étalonnage d'une sonde de niveau Hydrostatique et la vérification d'un débitmètre régie par le ROMEAU par méthode ultrasonique, au montant de 2 654,63 \$ plus taxes et transport applicable.
- **D'AUTORISER** la direction générale à retenir pour et au nom de la municipalité de Saint-Herménégilde les services de SéCal Instruments inc. à cet effet.

Adoptée.

2025-10-01-10.7 CESSATION DE PONCEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite se départir de ponceaux TBA cassés, abimés, de différentes dimensions;

ATTENDU QUE ces ponceaux sont du domaine privé de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a offert ces ponceaux à la population;

ATTENDU QUE la cession est faite de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde autorise la cession des ponceaux TBA cassés, abimés, de différentes dimensions, sans aucune garantie légale, à Marc Bissonnette, à titre gratuit, lequel devra en prendre possession dans les trente (30) jours des présentes, sans aide de la part de la municipalité, tel qu'indiqué dans son offre datée du 28 août 2025.

Adoptée.

2025-10-01-10.8 DÉSAFFECTER UN BIEN DE L'UTILITÉ PUBLIQUE EN VUE D'UNE ALIÉNATION

CONSIDÉRANT QUE le souffleur à neige de marque Normand est considéré comme un bien affecté à l'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite vendre le souffleur à neige de marque Normand;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte et tel que requis par l'article 916 du *Code civil du Québec*, il est nécessaire de désaffecter ce bien de l'utilité publique en vue de procéder à son aliénation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents

- **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde désaffecte de l'utilité publique, le souffleur à neige de marque Normand, afin de pouvoir en faire l'aliénation.

Adoptée.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**


M
G
no de résolution
ou annotation

2025-10-01-10.9 ALINÉATION D'UN SOUFFLEUR À NEIGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite se départir d'un souffleur à neige de marque Normand;

ATTENDU QUE la résolution 2025-10-01-10.10 adoptée en date des présentes a désaffecté le souffleur à neige de marque Normand du domaine public vers le domaine privé de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a offert ce souffleur à neige de marque Normand à la population;

ATTENDU QUE la cession est faite de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde autorise la cession d'un souffleur à neige de marque Normand, sans aucune garantie légale, à Récupération Bergeron inc. au montant de 200,00 \$, lequel devra en prendre possession dans les trente (30) jours des présentes, suivant son offre reçue le 25 septembre 2025.

Adoptée.

2025-10-01-10.10 DEMANDE DE COMMANDITE – BANC (AIRE DE REPOS) POUR LES MARCHEURS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une demande de commandite de la part de La Voie des Pèlerins de la Vallée, en date du 19 septembre 2025;

ATTENDU QUE La Voie des Pèlerins de la Vallée souhaite installer des bancs qui serviront d'aires de repos à des endroits stratégiques sur le parcours de chaque village;

ATTENDU QUE La Voie des Pèlerins de la Vallée a établi une collaboration avec les élèves du programme de Réalisation d'aménagements paysagers du CRIFA, qui s'engagent à fabriquer gratuitement des bancs.

ATTENDU QUE La Voie des Pèlerins de la Vallée doit assumer le coût des matériaux nécessaires à la fabrication des bancs;

ATTENDU QUE La Voie des Pèlerins souhaite obtenir un soutien financier, sous forme de commandite, afin de couvrir l'achat des matériaux, dont le coût s'élève à 150,00 \$ par banc.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde contribue financièrement, sous forme de commandite d'un montant de 150,00 \$, pour l'achat de matériaux par La Voie des Pèlerins de la Vallée, pour la fabrication de bancs qui serviront d'aires de repos à des endroits stratégiques sur le parcours de la Municipalité de Saint-Herménégilde.

Adoptée.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**


M
G
note de résolution
ou annotation

2025-10-01-10.11 ADOPTION BUDGET RÉGIE INCENDIE 2026

ATTENDU QUE les municipalités de Coaticook, Dixville, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Saint-Herménégilde ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de protection incendie;

ATTENDU QU'EN vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

ATTENDU QUE la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget de l'année 2026 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook démontrant des revenus et des dépenses équilibrés de 713 482,65 \$ qui comporte une augmentation de ± 12,55 % par rapport à l'an dernier.

Adoptée.

2025-10-01-11 RÉGIE INCENDIE DE COATICOOK

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il y a eu une rencontre il y a 2 semaines, qu'elle portait sur le budget de la Régie et que la municipalité aura une hausse de prix d'environ 9 000,00 \$ pour les services, équivalent à ± 87,00 \$ par citoyen.

2025-10-01-12 RÉGIE RIGDSC ET HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust mentionne que les projets vont de l'avant.

Le conseiller Robin Cotnoir se joint à la séance à compter de 19 h 19.

2025-10-01-13 FORÊT HEREFORD

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il va remettre la lettre reçue de Frédéric Labelle à Forêt Hereford puisque cela les concerne.

2025-10-01-14 LOISIRS

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin mentionne que le tournoi de poches se tiendra le 15 novembre prochain.

2025-10-01-15 FAMILLE ET MADA

Monsieur le conseiller Simon Normandin mentionne que pour le MADA qu'il y aura une conférence citoyenne pour comprendre et simplifier dans le but de bâtir ensemble la municipalité amie des aînés, le vendredi 10 octobre 2025 à 10 h 30 au Centre communautaire de Coaticook. C'est activité est gratuite et vous y êtes tous invités.

2025-10-01-16 CULTURE

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust n'a rien à mentionner.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde


M
G
no de résolution
ou annotation

2025-10-01-17 LACS ET COURS D'EAU

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre mentionne qu'il a appelé madame Lucie Jackson, représentante de l'Association Lac Wallace, suite à la rencontre qui s'est tenue ce matin avec les gens du Vermont et qu'il pourra recevoir l'enregistrement de la rencontre traduite en français.

2025-10-01-18 DIVERS

Monsieur le maire Steve Lanciaux remercie monsieur le conseiller Simon Normandin pour ses deux (2) années de services pour la municipalité de Saint-Herménégilde, il tire sa révérence.

Il mentionne que pour les autres madame la conseillère Marie-Soleil Poulin pense à se représenter, messieurs les conseillers Robin Cotnoir et Mario St-Pierre ont déjà manifesté leur intérêt.

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust mentionne qu'il pense sérieusement à se représenter.

Monsieur le maire Steve Lanciaux remercie les conseillers et mentionne qu'ils sont les bienvenues s'ils souhaitent se représenter.

2025-10-01-19 PÉRIODE DE QUESTIONS

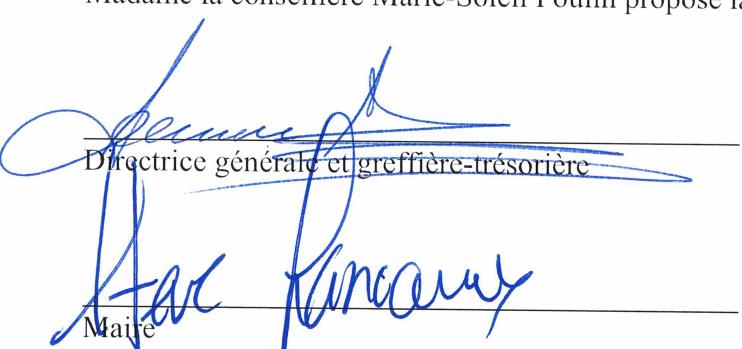
Toutes les questions ont été répondues.

2025-10-01-20 AUTRES SUJETS

La prochaine session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde se tiendra le 10 novembre 2025 à 19 h 00.

2025-10-01-21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 24.


Directrice générale et greffière-trésorière

Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.